

ANNEXE :

Accord d'engagement pour un réseau des lieux et antennes de proximité

Le Conseil d'Administration du GIP MMI'e du 18 mars 2021 a acté la création d'un réseau métropolitain des lieux d'accueil d'information et d'orientation en matière d'emploi et d'insertion. Ce réseau s'appuie, pour partie, sur les lieux et équipements existants à destination communale.

Le présent Accord engage ses membres et le territoire en rappelant les valeurs communes du réseau, les principes partagés et engagements réciproques.

Il est convenu qu'un lieu d'accueil du réseau est compris comme un lieu qui :

- permet un accueil et une orientation qualifiée des habitants en proximité, sans condition statutaire
- permet un accompagnement individualisé, dans leurs démarches d'insertion professionnelle, en respectant les conditions d'éligibilité aux différents dispositifs
- bénéficie du soutien de la commune, en relation avec les autres acteurs du territoire et le monde économique, et d'un accès facilité à l'offre de services de la MMI'e (soutien numérique, actions entreprises de la charte des 1 000, ...)
- s'inscrit dans une démarche territoriale de lisibilité en apposant les éléments d'identité du réseau à sa propre communication, notamment le terme « Maison Métropolitaine de l'Insertion et de l'Emploi » et l'utilisation d'un logo afférent
- s'implique dans la vie et les travaux du réseau, en termes d'animation, de réflexion et de pilotage, par l'intermédiaire de collaborateurs identifiés
- reconnaît des principes, valeurs et engagements partagés, ci-dessous précisés



Les principes partagés du réseau

Les lieux d'accueil de proximité s'accordent sur l'intérêt de leur mise en réseau qui repose sur leur capacité à :

- structurer un collectif qui partage des valeurs d'action communes et qui poursuit une même ambition d'accompagner le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées ;
- s'assurer d'une plus grande lisibilité et visibilité de l'action de ces lieux de proximité auprès des usagers et des professionnels ;
- intensifier et formaliser la dynamique partenariale, la mise en commun d'outils et le partage de pratiques au service des usagers comme des professionnels de ces lieux d'accueil ;
- développer de nouvelles synergies et de nouvelles opportunités en s'appuyant sur les ressources et initiatives présentes à l'échelle de la métropole ;
- définir les conditions de déploiement du réseau, soit en lien avec d'autres lieux / structures d'accueil (en capacité d'officier en logique relais), soit en lien avec des projets de mise en œuvre de nouveaux lieux à une échelle communale ;
- renforcer la dynamique d'interventions entre les différentes échelles du territoire (communes, CTM, Métropole) en cohérence avec les engagements métropolitains en faveur de l'insertion et de l'emploi.

Autrement dit, le réseau se constitue par une volonté commune de « faire ensemble » et de construire une dynamique partenariale dont l'intérêt est identifié à plusieurs niveaux : celui des usagers - habitants et entreprises -, celui des professionnels des lieux d'accueil de proximité, celui des partenaires de l'emploi et de l'insertion qui interviennent à l'échelle des communes / de la métropole, et celui de la Métropole elle-même.



Les valeurs clefs du réseau

1. Les membres du réseau s'accordent sur un cadre de valeurs et principes directeurs commun dans lequel ils s'inscrivent et qu'ils portent (promeuvent et défendent), à savoir :
2. Une offre au plus près des besoins des territoires | *des valeurs de PROXIMITE et d'OUVERTURE*
3. Une double capacité de réponse et d'attention | *des valeurs de SERVICE, d'ECOUTE et de CONFIDENTIALITE*
4. Une visée en termes de qualité d'accueil et d'égalité de traitement | *des valeurs d'EXIGENCE, de CONVIVIALITE et de NON-DISCRIMINATION*
5. Le réseau métropolitain se dote quant à lui d'un cadre de valeurs et principes directeurs spécifiques à la mise en réseau et à la dynamique inter-accueil qui en font sa singularité et son intérêt.
6. Une construction évolutive et partenariale | *des valeurs de PARTICIPATION et d'ADAPTABILITE*
7. Un réseau de lieux d'accueil ancrés dans ses réalités territoriales | *des valeurs de SINGULARITE et de VISIBILITE*
8. Un réseau qui permet l'accès facilité des usagers métropolitains aux services | *des valeurs d'EGALITE et de CONTINUITE*



Les engagements réciproques relatifs à l'offre de service

→ Un réseau visible et lisible

Pour concrétiser l'existence d'un réseau structuré et opérant ainsi que pour activer réellement une commune lisibilité, un système d'identification est mis en place autour d'éléments d'appellation et d'identification. Ce dernier se traduit par :

1. une déclinaison visuelle, formalisée à travers un logo commun partagé dans les lieux physiques et/ou documents utiles
2. une cartographie métropolitaine accessible par les usagers, partenaires et professionnels
3. des outils de communication partagés (plaquettes, flyers, communication web, ...)
4. une base de données commune permettant de quantifier et qualifier les flux, dont les analyses seront partagées
5. des échanges de pratiques et une professionnalisation des acteurs (Lutte contre les discriminations, posture d'accueil, accès au droit, numérique,...)

→ Une offre renforcée à destination des habitants et des entreprises

Les membres du réseau s'accordent par ailleurs autour d'une vision partagée de l'offre de service qui tend à donner à chaque administré la possibilité d'accéder à un premier niveau d'information commun sur l'ensemble du territoire. Ce premier niveau est articulé autour de quatre grands blocs : un accueil commun, un espace numérique et de ressources dédiées (équipements informatiques mis à disposition, ressources numériques et documentaires), un accompagnement dans et vers l'emploi des publics ainsi qu'une dynamique d'animation.

- L'implication au sein du réseau doit permettre d'assurer ce premier niveau en permettant notamment aux différents lieux d'accueil de proximité de chercher à obtenir des moyens complémentaires pour agir activement contre l'exclusion des publics les plus éloignés du numérique (soutien à l'acquisition de matériel /actions de formation).
- De plus, l'intégration au sein du réseau doit favoriser le déploiement d'opportunités et outils qui enrichissent l'existant et apportent une véritable valeur-ajoutée en matière d'accompagnement, que ce soit par un renforcement du lien au monde économique, une meilleure mobilisation territorialisée de l'offre intercommunale ou des actions mutualisées.

→ Un réseau et des professionnels outillés pour répondre aux engagements

Enfin, la mise en réseau des lieux d'accueil s'affirme également dans sa plus-value du point de vue des acteurs du réseau, via l'accès à des services / outils / espaces de travail distincts des autres



démarches collaboratives existantes. Une action plus coordonnée, plus lisible et plus visible implique la simplification des canaux et outils d'échange, ainsi que la diversification des supports et voies d'information.

L'implication au sein du réseau conduit à réfléchir à des évolutions de pratiques et outils qui permettent de mieux communiquer, traiter, accéder et mobiliser l'information, pour l'ensemble des parties prenantes de l'accueil de proximité des publics. Les responsables de sites participeront aux réunions de réseaux mises en place.

Coordonnées des lieux de proximité_ Octobre 2024

BRON

ESPACE EMPLOI PARILLY

Tél : 04 78 41 11 36

Adresse : 5, rue Paul Pic - 69500 Bron

ESPACE EMPLOI TERRAILLON

Tél : 04 78 26 64 03

Adresse : 62, rue Marcel Bramet - 69500 Bron

CHASSIEU

POLE RESSOURCES EMPLOI JEUNESSE (PREJ)

Tél : 04 37 42 57 55

Adresse : 8, rue Louis Pergaud - 69680 Chassieu

CORBAS

ESPACE EMPLOI

Tél : 04 72 90 05 30

Adresse : Espace Lachenal 18C, rue des Marronniers - 69960 Corbas

DÉCINES-CHARPIEU

MAISON DE L'EMPLOI

Tél : 04 72 93 39 00

Adresse : 11, avenue Jean Jaurès - 69150 Décines Charpieu

FEYZIN

MAISON DE L'EMPLOI

Tél : 04 72 21 46 66

Adresse : 18, rue de la Mairie - 69320 Feyzin

FONTAINES - SUR - SAÔNE

STRUCTURE D'ANIMATION MUNICIPALE

Tél : 04 72 42 95 95

18 rue Ampère - 69240 Fontaines-sur-Saône

Lyon 1^{er}

ANTENNE DES PENTES

Tél : 04 72 10 60 00

Mail : mpentes@mlyon.org

Adresse : 2, rue des Pierres Plantées - 69001 Lyon

Lyon 3^{ème}

ANTENNE VOLTAIRE

Tél : 04 78 62 39 89

Mail : mlvoltaire@mlyon.org

Adresse : 65, rue Dugesclin - 69003 Lyon

L'ATELIER DE L'EMPLOI

Adresse : Westfield La Part Dieu

2^{ème} étage – Cours Oxygène

10-12, boulevard Vivier Merle - 69003 Lyon

Lyon 7^{ème}

ANTENNE GERLAND

Tél : 04 37 65 32 60

Mails : contact.gerland@mdef-lyon.fr

Adresse : 64, avenue Leclerc - 69007 Lyon

LYON 8^{ème}

ANTENNE BACHUT

Tél : 04 72 78 59 00

Mail : mlbachut@mlyon.org

Adresse : 307, avenue Berthelot - 69008 Lyon

ANTENNE MERMOZ

Tél : 04 72 78 56 80

Mail : contact.mermoz@mdef-lyon.fr

Adresse : 172, avenue Général Frère - 69008 Lyon

Lyon 9^{ème}

ANTENNE DUCHÈRE

Tél : 04 37 49 79 35

Mail : contact.duchere@mdef-lyon.fr

Adresse : 10 bis, place Abbé Pierre - 69009 Lyon

MEYZIEU

MEYZIEU EMPLOI

Tél : 04 78 04 05 80

Adresse : 2, rue Frédéric Dugoujon - 69330 Meyzieu

RILLIEUX-LA-PAPE

MAISON DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION

Tél : 04 37 85 06 35

Adresse : 1, rue Boileau - 69140 Rillieux-La-Pape

SAINT FONS

MAISON DE L'EMPLOI et de l'ENTREPRISE

Tél : 04 72 89 74 20

Adresse : 3, Allée du Merle Rouge - 69190 Saint Fons

VAULX-EN-VELIN

VAULX EN VELIN EMPLOI

Tél : 06 01 43 15 31

Adresse : 3, avenue Georges Dimitrov - 69120 Vaulx-en-Velin

VENISSIEUX

MAISON DE L'EMPLOI VENISSIEUX – Manu Village

AFPA – 35, boulevard de Jodino - 69200 Vénissieux

VILLEURBANNE

PASSAGE 33

Tél : 04 37 42 34 50

Adresse : 169, av Roger Salengro - 69100 Villeurbanne